

ARRÊTÉ N° CC-AR-2025-020
Portant Portant fermeture exceptionnelle des
bibliothèques intercommunales

Le Président de la communauté de communes **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du bureau communautaire n°N°BU-DEL-2025-017 en date du 2 octobre 2025, révisant le règlement intérieur des bibliothèques du réseau et tout particulièrement son article 6 sur la fermeture des bibliothèques,

Considérant la période d'accueil réduit des fêtes de fin d'année,

Considérant l'aménagement à réaliser de tous les espaces de la bibliothèque à Pont-l'Evêque,

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de prescrire toutes les mesures propres à l'organisation des services intercommunaux et notamment les bibliothèques intercommunales,

ARRETE

Article 1

La permanence de la bibliothèque intercommunale sera fermée :

- à Pont-l'Evêque du 24/12/2025 au 27/12/2025, et du 31/12/2025 au 17/01/2026
- à Saint-Philbert des Champs les jeudis 25/12/2025 et 01/01/2026
- à Norolles le 26/12/2025, et du 2/01/2026 au 3/01/2026

Fait à Pont l'Evêque, le 01 décembre 2025

Certifié exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication dématérialisée
mise en ligne le ...05/12/2025

Le Président, M. Jérémy ROSEAU



05/12/2025 07:22

Certifié par
Dematis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-014-241400878-20251205-CC_AR_2025_